

Contrats de formation

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : avril à juin

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu (adresse)	Nombre de participants
AFI expertise	810,00 \$	Formation Excel 2013 intermédiaire	2018-06-06	1200, route de l'Église, Québec (Québec) G1V 4M1	10

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
Données comptabilisées au 30 juin 2018. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.